FORMULAIRE DE RECLAMATION
REDEVANCE
STATIONNEMENT

Règlement du 21 septembre 2021 relatif au stationnement payant et au stationnement en zone bleue.

Le règlement redevance sur le stationnement prévoit à l'article 1f « Les propriétaires des véhicules sont indissociablement solidaires des conducteurs qui auraient utilisés leur véhicule pour les conséquences de l'application du règlement ». En conséquence, la réponse apportée à cette réclamation sera adressée **au seul titulaire de l'immatriculation**.

La réclamation devra être introduite **uniquement** en faisant parvenir **le formulaire** de réclamation sur le stationnement ci-joint, **par courrier** à l'administration communale d'Arlon (service redevance stationnement), rue Paul Reuter, 8 à 6700 Arlon, dans les 3 mois qui suivent l'envoi de la redevance.

Si votre réclamation correspond à l'une des situations reprises ci-dessous, **veuillez lire attentivement** la suite qui y sera réservée.

Vous n'avez pas vu la signalisation mentionnant que le stationnement étant payant ou à disque ?
La signalisation en place est une signalisation à validité zonale conformément aux prescriptions du Code de la Route. L'utilisation de ce type de signalisation a pour conséquence que le panneau indiquant un début de zone payante ou de zone bleue à disque, n'a pas d'effets limités à une rue mais voit ses effets étendus dans toute la zone délimitée par un panneau début de zone et un panneau de fin de zone payante ou zone bleue à disque.

Vous avez tenté de retirer un ticket à l'horodateur et celui-ci ne fonctionnait pas ?
Sachez que dans ce cas, vous êtes tenu de vous rendre à l'horodateur le plus proche et si celui-ci ne fonctionne pas d'apposer derrière le pare-brise du véhicule, un disque bleu de stationnement.

Vous n'aviez pas de disque de stationnement dans votre véhicule ?
Dans ce cas, il est conseillé de vous stationner en dehors de la zone de contrôle. Si malgré tout, vous avez décidé de rester à cet emplacement, vous avez donc opté pour le tarif forfaitaire en application.

Si votre réclamation ne concerne aucune des situations reprises ci-dessus, remplissez le formulaire ci-joint.

Ville d'Arlon
8, rue Paul Reuter
6700 Arlon
+32 63 245 600
administration@arlon.be
www.arlon.be

Formulaire de réclamation
Redevance « stationnement »

Redevance forfaitaire n° : ……

Immatriculation : ……

Date du parking : ……

Nom et prénom du propriétaire du véhicule : ……

……

Rue : ……

CP :……Localité : …… Pays : ……

N° de téléphone : ……

Ma réclamation sur la redevance sur le stationnement à durée limitée au motif de :

- ○ Mon ticket était placé visiblement et l'heure de fin de stationnement n'était pas dépassée.
- ○ Mon disque bleu était placé visiblement et l'heure de fin de stationnement n'était pas dépassée.
- ○ L'horodateur était en panne et j'ai placé mon disque de stationnement « zone bleue ».
- ○ J'ai oublié d'apposer visiblement ma carte d'autorisation de stationner (carte de riverain).
- ○ J'ai oublié d'apposer visiblement ma carte de stationnement pour personnes handicapées.
- ○ Autre. :

 ……
 ……
 ……
 ……
 ……
 ……

Je joins les pièces suivantes :

……
……
……
……

Date et signature

Ville d'Arlon
8, rue Paul Reuter
6700 Arlon
+32 63 245 600
administration@arlon.be
www.arlon.be